



RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

En 2023, fini la pandémie de COVID 19 ! La vie a repris son cours normal. Les rencontres, les manifestations, les voyages ont repris et même déjà atteint le niveau d'avant 2019. Le dérèglement climatique revient sur le devant de la scène, avec des hivers à nouveau très chauds et des étés secs. Des régions en Europe sont sous l'eau ou n'ont pas vu de pluie depuis 2 ans ! Plus près de chez nous, des orages d'une violence inconnue pour la Suisse ont éclaté en juin et juillet 2023, dont une tornade destructrice à La Chaux-de-Fonds.

En Europe, la guerre en Ukraine continue à faire rage avec tous les malheurs que cela engendre. L'OTAN se réorganise et tous les budgets « armements » augmentent dans les pays Européens. En octobre 2023, le Proche-Orient s'enflamme à nouveau avec un raid des forces du Hamas sur Israël et une riposte sans merci a éclaté sur la bande de Gaza au sud d'Israël.

Dans notre région, une température estivale élevée a obligé bien des communes du canton à restreindre l'utilisation de l'eau potable durant l'été. La région du Jura a moins souffert de la sécheresse, grâce à des périodes orageuses intenses. Le déficit hydrique en plaine a été largement compensé par des pluies abondantes dès la mi-octobre et jusqu'à la fin de l'année.

Dans notre village, la traditionnelle fête du Petit Mai a eu lieu le 21 mai 2023 avec les chants et distribution de bouquets floraux : elle a été organisée en rattrapage par deux mamans en raison de l'absence d'adolescents en 10^{ème} année d'école. C'est une magnifique tradition à perpétuer. 2023 rime aussi avec Abbaye des Chasseurs ! Le village était en fête du 8 au 10 juillet 2023 dans une ambiance joyeuse et bon enfant, avec ses rois, reines, princes et princesses.



En juin, juillet, septembre et octobre 2023, la route du Mollendruz a dû être déviée par Moiry, pour raison de travaux dans le village de Mont-la-Ville. Cette déviation a engendré passablement de désagréments et une augmentation notable du trafic routier.

Pour les autres faits marquants touchant le village, vous trouverez dans ce rapport diverses explications sur les comptes, un résumé des activités de l'administration et de la Municipalité.

1 Administration générale

101 Conseil général

Mmes Isabelle Berney Monnier, présidente du Conseil et Mme Ségolène Kurmann, vice-présidente du Conseil, ont été réélues à leurs postes. Mme Barbara Zobrist conserve le poste de secrétaire du Conseil.

Le Conseil a tenu quatre séances :

- Le **27 mars 2023**, pour l'adoption du Plan d'affectation communal PAcom (**préavis 15/2023**), son règlement, son plan avec les limites de construction et le rapport d'Aménagement.
Mise en conformité du chauffage à distance, étape 2 (**préavis 14/2023**) avec un contrat sur 20 ans avec la société Fireforce.
- Le **19 juin 2023**, pour les comptes 2023 et le rapport de gestion (**préavis 16/2023**),
Projet de parking communal sur la parcelle 932 (**préavis 17/2023**) retiré.
- Le **9 octobre 2023**, pour la fixation du taux d'imposition 2024 (**préavis 18/2023**)
Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique de la salle villageoise (**préavis 19/2023**) et le projet de parking communal sur la parcelle 932 (**préavis 20/2023**).
- Le **11 décembre 2023**, pour une demande de crédit complémentaire au budget 2023 (**préavis 21/2023**)
Budget 2024 (**préavis 22/2023**)
Demande de crédit d'investissement complémentaire pour le PAcom (**préavis 23/2023**)
Demande de crédit d'investissement pour le Bureau Assistance au Maître de l'Ouvrage, mise en œuvre du PPDE (**préavis 24/2023**)

102 Municipalité

Aucun changement n'a eu lieu durant l'année 2023, mais après 12 années d'activité au sein de l'exécutif, M. Jean-Daniel Favre a annoncé son désir de retrait au 31 janvier 2024. L'organisation de la Municipalité se présente comme suit pour la législature 2021-2026 :

M. Gilles Dolivo :	Syndic, administration générale, finances communales, instruction publique
M. Philippe Cugny :	Vice-syndic jusqu'au 30 juin 2023, domaines, eaux et épuration
M. Jean-Daniel Favre :	Bâtiments communaux, forêts, police, défense incendie, protection civile, chauffage à distance
M. Jean-Jacques Capt :	Vice-syndic depuis le 1 ^{er} juillet 2023, urbanisme, déchetterie
M. Lionel Tissot :	Routes, énergies, parcs, promenades et cimetière, social

37 séances de Municipalité ont eu lieu en 2023 et différentes séances ont été tenues sur des sujets particuliers (p.ex. budget, comptes, chauffage à distance, révision du PA).

Deux membres de la Municipalité siègent dans des comités de direction d'associations intercommunales : M. Jean-Daniel Favre au CODIR du SDIS, M. Gilles Dolivo aux CODIR de l'ASI7 et de l'AIPCV, dont il est président depuis le 01.07.2021. Il représente la commune aux réunions de syndics du district, de l'ancien cercle de La Sarraz et du Pied du Jura, à l'UCV et à l'ADCV, ainsi qu'à l'ARCAM et à Morges Région Tourisme. Il reste aussi président du Groupement forestier du Mollendruz. M. Philippe Cugny était membre du COPIL jusqu'en juin 2023 et dès juillet 2023 il est membre de la commission de gestion de l'EHVV (Epuration Haute Venoge-Veyron).

11 Administration

Personnel communal

Aucun changement n'a eu lieu au sein du personnel administratif :

Mme Valérie Siggen est la greffe et gère le contrôle des habitants.

Mme Evelynne Baumann s'occupe de la bourse.

Au niveau du personnel communal, Mme Marie Musto a pris sa retraite fin juin 2023, après 10 années de bons services à la conciergerie de la commune.

M. Olivier Crisinel s'est retiré de façon anticipée, en fin d'année, de son poste d'employé communal pour nous faciliter le remplacement des deux postes.

Pour leur remplacement, M. Alex Golay a été engagé dès le 15 novembre 2023 à 100 %. Ce dernier est responsable de la conciergerie, de l'entretien des parcs, des routes, de la déchetterie et du réseau d'eau.

Entre juillet et novembre 2023, une entreprise de nettoyages a été mandatée pour la conciergerie des divers bâtiments.

Mlle Léa Crisinel aide au maintien de la propreté des places de parc, de la place de jeux, du cimetière, des routes, de l'église et de la déchetterie.

M. Olivier Crisinel va continuer à s'occuper du bon fonctionnement de la STEP, jusqu'à la réalisation de la nouvelle STEP de La Sarraz.

M. Jacques Peytregnet remplace occasionnellement M. Crisinel et M. Golay.

M. Simon Crisinel est en charge du déneigement hivernal sur les routes communales.

M. Damiano Sportoni donne des coups de main pour l'entretien de la place de jeux (tonte du gazon).

Plusieurs personnes du village s'occupent des enfants prenant les transports scolaires à la sortie de l'école : Mme Françoise Dolivo et MM Gilles Dolivo, Jean-Jacques Capt, Girolamo Ingravallo et Jean-Daniel Favre. La commune recherche toujours des personnes pour surveiller la sortie des écoles.

Police des Constructions

En plus des tâches courantes, il a été établi :

- 4 autorisations municipales
- 5 permis de construire
- 4 permis d'habiter ou d'utiliser

Population

A la fin de l'année 2023 la population de Moiry atteint 297 habitants. Durant l'année :

- 24 personnes sont arrivées
- 24 personnes sont parties
- 3 naissances et 2 décès ont eu lieu

110.317 Réceptions & manifestations

Plusieurs manifestations ont eu lieu :

Le « Petit Mai » le 21 mai 2023

Le souper pour les personnes ayant œuvré pour le bon fonctionnement de la commune, avec leur conjoint(e)s, le 24 mars 2023 à Romainmôtier.

La journée des communes vaudoises à Chapelle-sur-Moudon le 10 juin 2023.

Le 1^{er} août avec l'organisation d'un brunch et d'un tournoi de pétanque organisé par la Jeunesse.

Et pour finir l'année en beauté, l'apéro de commune le 16 décembre 2023, avec vin chaud, soupe aux légumes et les plateaux de fromages, de viandes et de poissons.

Un grand merci à tous les organisateurs et participants qui font vivre le village, par leur présence ou leur coup de main !

La commission culturelle composée de Mmes Véronique Calpini, Marie Landeiro, Catia Mirabile, Nicole Pellaz, Anne-Marie Pittet, Elisabeth Calder et de MM. Stéphane Paccaud et Marc Jeannet a organisé divers événements ou proposé la participation de personnes intéressées à plusieurs spectacles :

- Le 27 janvier – Une soirée jeux
- Le 22 septembre – Un concert à l'église d'Orbe
- Le 8 octobre – Pièce « La Belle au Bois » - Théâtre de la Ruelle à La Chaux
- Le 28 octobre – Soirée contes dans le four et à la Salle villageoise
- Le 8 décembre – L'affaire « Charles Dexter » - Théâtre Trois-P'tits-Tours à Morges

Un grand merci aux organisateurs et aux participants.



Brunch et feu du 1^{er} août



110.318.5 Honoraires et expertises

La commune a débuté un « **Plan d'Energie et Climat Communal** » PECC sur 4 ans, subventionné à hauteur de 50% par le canton. Les objectifs de ce plan sont divisés en 4 tranches, dont la première a déjà été réalisée par la commune, soit la mise en place des objectifs. Le but de ce PECC est d'encourager les communes à planifier l'approvisionnement en énergie, renforcer la biodiversité en vue des changements climatiques et permettre à la population de participer à des ateliers. La commune a créé une commission PECC et prévu des actions telle que l'assainissement énergétique de la salle villageoise.

110.365.3 Piscine de la Venoge

Après une année record en 2022, une météo très capricieuse en 2023 a provoqué une baisse des entrées de l'ordre de 18%. Les 60 ans des installations ont été célébrées le 3 juin par une journée gratuite, avec attractions : plus de 1'500 visiteurs ont profité d'une météo idéale. Les diverses activités proposées (cours de natation, jardin aquatique, aquagym, vélaqua, etc.) rencontrent un grand succès. Il est à noter que les produits de l'AIPCV proviennent à raison de 52% des 19 communes membres, 23% de la piscine et 19% du camping.

19 Informatique

Après avoir sécurisé la structure informatique du bureau communal en 2022, la commune a un nouveau site internet en 2023 et propose un espace convivial pour consulter et se renseigner sur les activités communales.

2 Finances

21 Impôts

Les comptes se soldent par un excédent de revenus de **CHF 7'602.56**. Ce résultat, bien meilleur que le budget qui prévoyait un excédent de charges pour CHF 77'144.500, a permis à la commune de faire des amortissements supplémentaires pour CHF 20'000.00 pour la place de jeux et le PACom. Cette différence s'explique surtout par des charges moins élevées que prévu pour la péréquation et la cohésion sociale à hauteur de CHF 47'885.00, l'AJERCO pour CHF 26'110.65 et l'ASI7 pour CHF 11'286.20. Des rentrées sous forme de subventions ont été encaissées, soit CHF 21'090.00 pour la forêt et CHF 15'843.01 pour une étude de renaturation de la Cressonnière. D'autres dépenses dans différents dicastères ont été bien maîtrisées, soit pour les terrains, les forêts et les bâtiments communaux.

La marge d'autofinancement (MA) de CHF 156'277.21 est en augmentation après une année 2022 en baisse. Cette dernière se situe en moyenne à **CHF 164'430.40 sur les 5 dernières années**. Cette marge permet à la commune de financer par la trésorerie une partie des investissements votés ces dernières années.

	Charges	Revenus	Différence
Résultat	1'385'477.98	1'393'080.54	7'602.56
Amortissements	-130'371.65		+ 130'371.65
Mouvements réserves	-26'607.01	8'304.01	- 18'303.00
Charges et revenus épurés	1'228'499.32	1'384'776.53	156'277.21

Revenu d'impôts

Après une baisse des rendements d'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2022, avec CHF 552'368.11 le résultat 2023 est meilleur, mais inférieur au budget estimé à CHF 570'000.00. Une des raisons est aussi la baisse du taux d'imposition qui a passé de 77% à 76%, ce qui représente environ CHF 9'500.00 de rentrées en moins. **Globalement, les revenus des impôts sont bons, avec un total de CHF 729'558.02 pour 2023 contre CHF 694'021.69 en 2022.** Fait étonnant, depuis bien longtemps, aucun impôt n'a été encaissé pour les gains immobiliers. Les autres impôts, comme sur les personnes morales, les impôts à la source ou les droits de mutations ont augmenté.

Comparaison des recettes fiscales (postes 210.400.1 à 210.400.3) :

Impôts revenu + fortune des PP	2023 Taux 76 %	Budget	2022 Taux 77 %
Impôts année en cours (acomptes)	608'609.95	655'000.00	592'056.65
Décomptes des années antérieures (décomptes définitifs moins les acomptes)	29'961.05		-2'860.99
Prestations en capital (3 ^{ème} pilier A)	7'232.70		20'846.95
Impôts à la source & frontaliers	4'539.09	3'000.00	1'091.75
Totaux	650'342.79	658'000.00	611'134.36

La commune doit travailler avec ces revenus, principalement avec les 2 premières lignes du tableau. Les prestations en capital (3^{ème} pilier A), les impôts à la source ou frontaliers ne doivent pas être pris en compte, car trop aléatoires.

Evolution de l'impôt sur le revenu et la fortune pour les PP, par année comptable

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Impôt sur le revenu	545'118.91	514'519.10	560'439.48	546'705.88	538'909.61	600'828.41
Impôt sur la fortune	93'452.09	74'676.56	87'372.76	82'620.21	67'899.52	101'769.24
Totaux	638'571.00	589'195.66	647'812.24	629'326.09	606'809.13	702'597.65

Comme on peut le constater, ces impôts sur le revenu et la fortune fluctuent passablement d'année en année.

22 Service financier

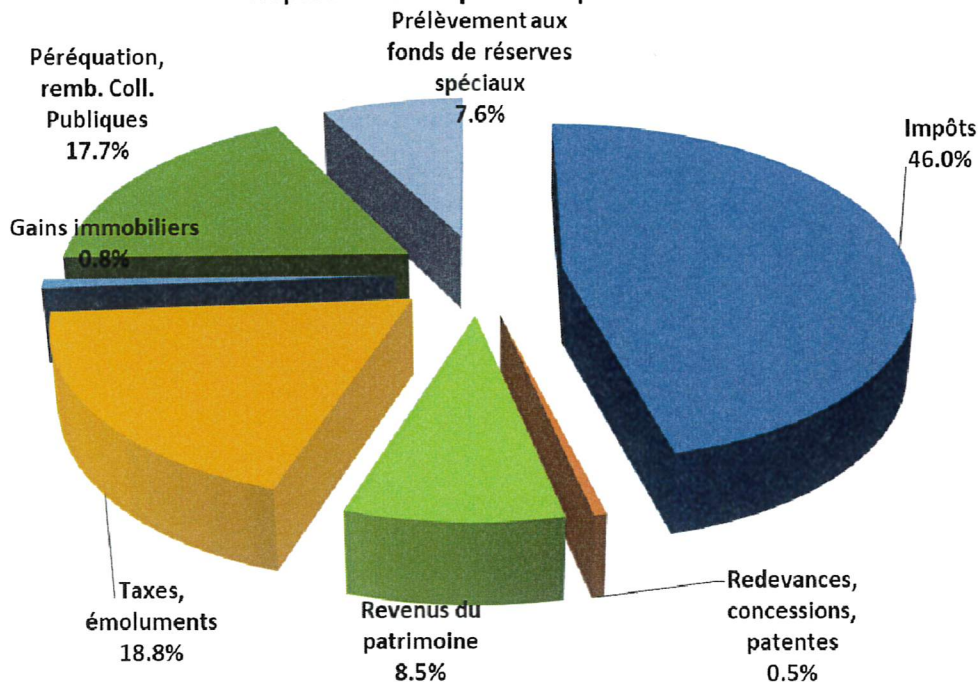
Les acomptes pour la péréquation intercommunale 2023 avaient été calculés sur les rendements d'impôts 2021. Comme ces derniers étaient presque identiques à 2023, les acomptes calculés étaient corrects. Nous devrions toutefois recevoir en automne 2024 une somme d'environ CHF 22'252.00 liées aux « dépenses thématiques » des frais pour les routes et transports. Pour la cohésion sociale nous devrions recevoir CHF 25'000.00 en retour.

Le système actuel de la péréquation intercommunale vaudoise va disparaître en 2025, sous réserve d'acceptation par le Grand Conseil en 2024 au profit de la **Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise NPIV**. En mars 2023 le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la NPIV. L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes et à une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales.

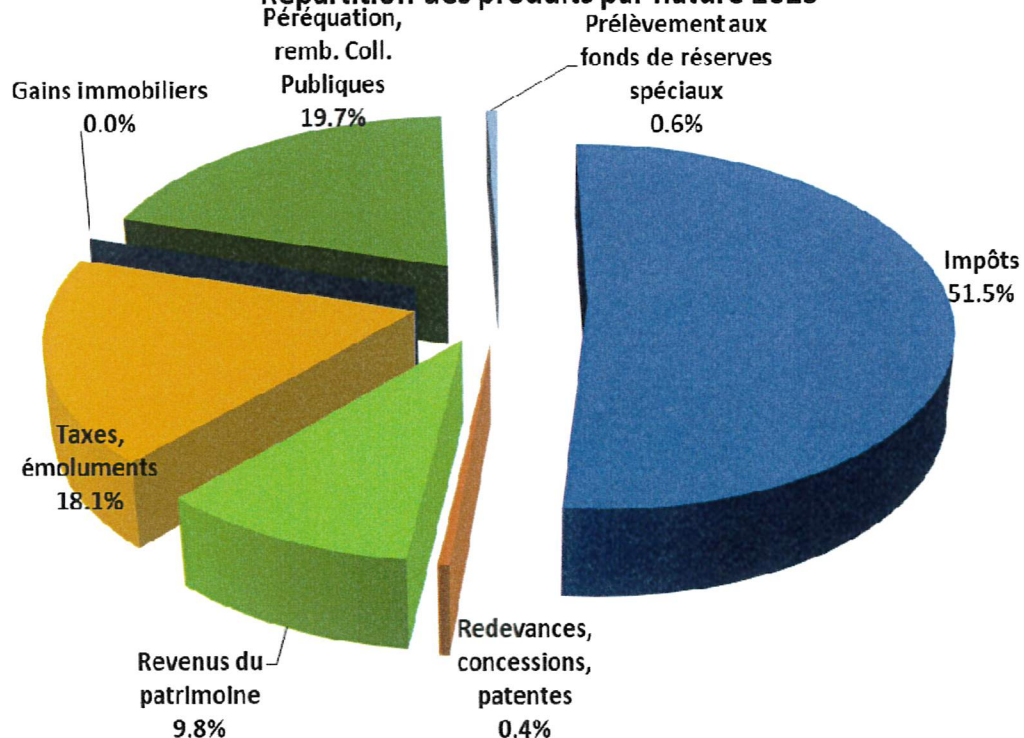
La nouvelle péréquation ne devrait pas péjorer les comptes communaux de Moiry. Par contre, la prise en charge de certains coûts sur la route, les transports et la forêt va disparaître au profit de paramètres fixes. Dès lors, il ne sera plus possible de passer au budget des entretiens routiers conséquents, ceux-ci devront passer par des préavis d'investissements hors budget et être amortis selon des règles strictes.

L'endettement à long terme se monte à CHF 1'211'000.02 avec des taux d'intérêts très favorables, oscillant entre 0,15 % à 0,6 %. Les cautionnements en faveur d'associations se montent à CHF 674'608.70 pour l'ASI7 (écoles) et CHF 180'588.00 pour l'AIPCV (piscine et camping de La Sarraz). Soit un total de CHF 2'066'196.72 d'endettement pour des plafonds fixés à CHF 2'300'000.00 pour la commune et CHF 1'000'000.00 pour les associations.

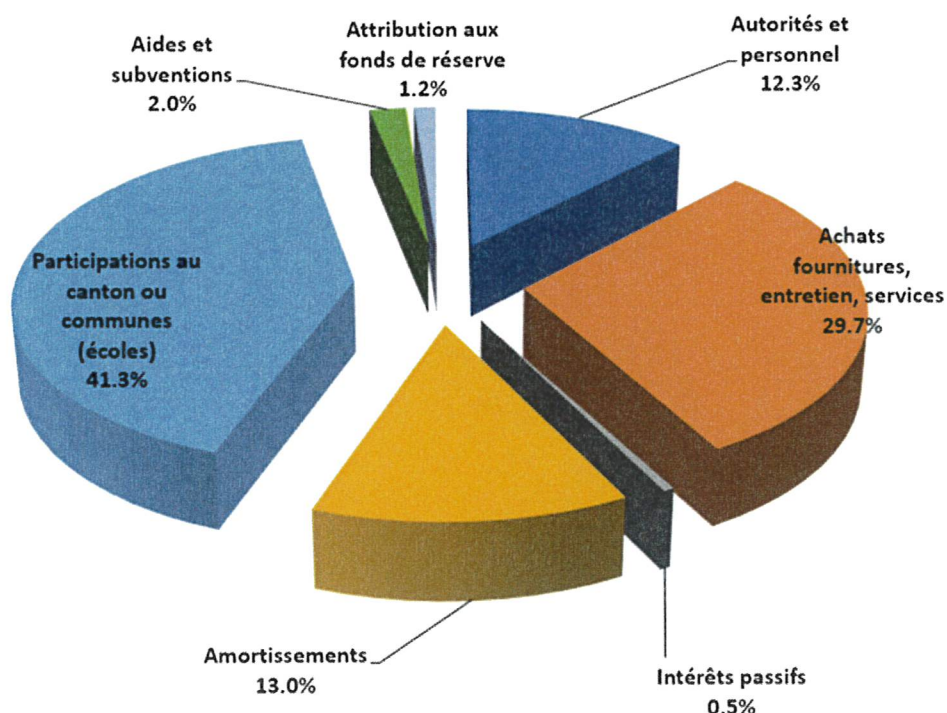
Répartition des produits par nature 2022



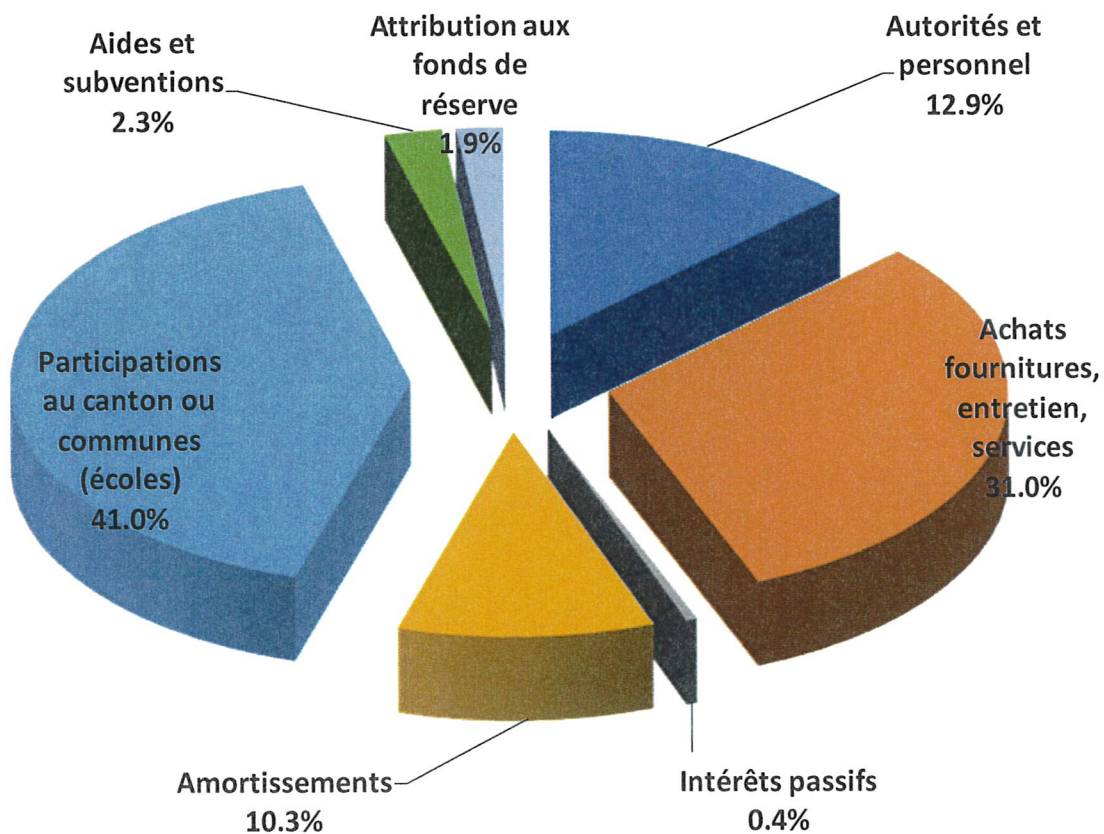
Répartition des produits par nature 2023



Répartition des charges par nature 2022



Répartition des charges par nature 2023



3 Domaines et bâtiments

31 Terrains

Un projet de renaturation de la Cressonnière a été étudié en 2022. A la suite de plusieurs séances avec la Direction Générale de l'Environnement DGE, ce projet a été abandonné. Le 95% des frais déjà engagés en 2022 et 2023 a été pris en charge par le canton et une subvention de CHF 15'843.01 a été versée en 2023. Comme ces charges ne concernaient que des études, les frais avaient été comptabilisés en charge du compte 110.318.5 (Honoraires) et la subvention a été versée au compte 110.451.6.

32 Forêts

Le compte des forêts est toujours bien équilibré et même bénéficiaire en 2023, tout comme en 2022. La forêt a produit 516 m³ de plaquettes forestières, soit CHF 18'432.00, pour le compte du chauffage à distance et CHF 7'657.90 de ventes de bois pour des privés.

En janvier 2023 la garde forestière a marqué 63 arbres habitats dans le Bois Collard et obtenu une subvention de CHF 19'200.00. Pour le réseau des lisières de forêts, la commune a reçu une subvention de CHF 1'890.00.

Les charges d'abattage ont été bien moindres, d'où un solde positif de CHF 27'920.40 pour le compte « Forêts ».

35 Bâtiments communaux

Les charges liées au collège, au four et à l'église sont surtout dues à de l'entretien courant. Les plus grosses dépenses concernent la réfection de l'entrée du collège pour CHF 4'815.00 et la rénovation des volets du bâtiment du four banal pour CHF 3'900.00.

Pour la salle villageoise, la plus grosse dépense concerne l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour CHF 8'786.20, pour remplacer l'équipement devenu irréparable. Dans le cadre du PECC (Plan énergie climat communal) un préavis d'étude pour l'assainissement énergétique de la salle villageoise a été voté en 2023. Cette étude menée par le bureau Erbat SA doit permettre d'identifier les mesures à prendre pour l'isolation du bâtiment et ainsi améliorer l'efficacité énergétique, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur deux pans entiers du toit.

Pour l'église, les vitraux ont été doublés pour CHF 7'000.00, l'avant-toit a été restauré pour CHF 1'702.35 et des barrières de sécurisation ont été installées pour CHF 1'000.00 sur la montée des escaliers.

Pour les appartements, un changement de locataire a eu lieu durant l'année et des travaux de rafraîchissement ont été effectués dans l'appartement du 1^{er} étage en mars 2023.

4 Travaux publics, environnement et urbanisme

42 Aménagement du territoire

Le 27 mars 2023, les membres du Conseil Général ont adopté le Plan d'affectation communal PAcom, son règlement, son plan avec les limites de construction et le rapport d'Aménagement. Ces documents sont entrés en vigueur le 19.10.2023, conformément à la décision émise par les autorités cantonales.

Comme l'année a été positive, un amortissement supplémentaire a été effectué pour CHF 10'000. Celui-ci a été motivé par le fait que les plans d'affectation communaux sont à refaire tous les 15 ans environ. Il est donc important de pouvoir amortir au plus vite cet investissement.

43 Routes

Budgétisées à CHF 53'000.00, les dépenses liées à l'entretien des routes (poste 430.314.2) ont été dépassées. Malgré ce dépassement, une partie devrait revenir sous forme de subvention via les « dépenses thématiques » sur les routes, dont le système va disparaître en 2025. Les principales charges concernent des entretiens de routes : soit CHF 19'925.00 pour celle en direction de Chevilly et CHF 7'086.00 pour le chemin des Liapes. Des grilles de routes ont été remplacées pour CHF 4'883.00. La barrière du parking, sur la route de Cuarnens, a été refaite pour CHF 3'240.00. Les autres charges concernent le déneigement pour CHF 11'674.10, le balayage de routes pour CHF 750.00 et l'entretien courant.

A la suite de l'engagement d'un employé communal à plein temps, un véhicule électrique de fonction a été acheté en leasing, soit pour CHF 530.00 par mois.



45 Ordures ménagères et déchetterie

Aucune valorisation de certains déchets comme la ferraille, le papier et les cartons n'a été perçue, d'où une diminution des produits. Afin d'équilibrer au mieux ce compte, une somme de CHF 3'800.00 a été prélevée au fonds de réserve affecté 9280.45 « Déchetterie ».

46 Réseau d'égouts, station d'épuration

Comme les années précédentes et malgré une augmentation de la taxe épuration à CHF 1.60 le m³, les revenus des taxes annuelles pour l'épuration ne couvrent toujours pas les charges. Il manque CHF 4'504.01 cette année, somme prélevée dans le fonds de réserve affecté 9280.3. Malgré une maîtrise des coûts et un volume de boues évacuées plus faible que les années précédentes, la taxe ne suffit pas et devra être à nouveau augmentée. A part l'évacuation des boues au pôle de déshydratation de La Sarraz, les principales charges concernent le personnel et les frais liés à l'étude de EHV (Epuration des eaux usées pour la région de Haute Venoge-Veyron).

Concernant l'association EHVV, les 15 communes membres ont accepté les statuts en automne 2022 et en 2023 ceux-ci ont été validés par le conseil d'Etat. Les frais de l'association seront désormais intégrés directement dans les budgets annuels des communes et la future station d'épuration devrait voir le jour d'ici 2029. Les charges vont augmenter progressivement.

Pour le poste **461 qui concerne uniquement les « collecteurs EC/EU »**, aucune surprise ou dégât n'a été constaté en 2023 et les charges ont été moindres. L'excédent de revenu de CHF 5'465.13 a été viré au fonds de réserve affecté. La plus grosse charge concerne l'amortissement du séparatif de la Ruelle et de la route de Ferreyres. La taxe d'entretien a passé de CHF 1,30 le m³ à CHF 1,50 le m³ dès le 1^{er} janvier 2023. Celle-ci ne devrait pas augmenter ces prochaines années.

Le taux d'imposition a été abaissé en 2023 en fonction de ces augmentations de taxes, passant de 77 % à 76 %.

5 Instruction publique et cultes

L'ASI7 s'occupe de la gestion des infrastructures, des transports scolaires, de l'accueil de midi et des devoirs surveillés.

Le site scolaire de Moiry accueille 3 classes de sorte à offrir deux cycles scolaires complets (1P-4P) et son avenir est assuré à moyen terme.

Le restaurant scolaire du Levant à La Sarraz accueille une moyenne de 180 élèves, en deux services ; 80% prennent des repas chauds et 20% apportent leur pique-nique. Le logiciel qui permet au restaurateur de consulter le nombre de repas, à l'ASI7 de tenir la comptabilité et aux parents de financer les repas fonctionne à la satisfaction générale, mais son prix augmente significativement.

Les comptes 2023 ont été adoptés le 14 mai 2024 :

charges du primaire	CHF	1'932'980.64
charges du secondaire	CHF	1'322'544.21
prix par élève pour le primaire	CHF	3'439.47
prix par élève pour le secondaire	CHF	6'066.72

Le budget 2024 a été adopté en séance du 31 octobre 2023 et a été reporté dans le budget communal.

M. Lionel Tissot et Mme Françoise Dolivo sont membres du CI et ont assisté aux diverses séances tenues durant l'année.

Mme Françoise Dolivo est en charge de la présidence du Conseil d'établissement, qui comprend des représentants du corps enseignant, des parents, de l'ASI7 et des milieux concernés par la vie de l'établissement.

Un plan de développement de l'ASI7 est en cours d'étude et le projet se concentre sur une nouvelle salle de sport.

Sur le plan local, des contacts semestriels ont lieu entre le corps enseignant actif sur le site de Moiry et une délégation de la Municipalité composée des responsables des bâtiments communaux et des écoles.

A la suite de la révision de la péréquation intercommunale, une assemblée des communes membres de l'ASI7 a eu lieu en novembre 2023 pour discuter des statuts. Ceux-ci sont basés sur la solidarité et les coûts des élèves sont répartis au nombre des habitants de chaque commune. Avec la NPIV chaque commune recevra un montant fixe pour les transports et certaines recevront une somme importante, si le % d'élèves par rapport à la population dépasse de 20% la moyenne cantonale. Une réflexion a eu lieu et 2 variantes se profilent : soit les communes bénéficiaires retournent l'argent reçu de la NPIV à l'Association scolaire des 7 communes ou les statuts doivent être modifiés afin que les coûts soient répartis par élève et non plus par habitant. La 1^{ère} variante a les faveurs de la majorité des communes.

7 Sécurité sociale

72 Prévoyance sociale cantonale

Pour 2023, nos acomptes ont été fixés d'après les rendements d'impôts de 2021. Ces acomptes ont été trop élevés et une partie de nos acomptes versés en 2023 seront remboursés durant l'automne 2024, soit environ **CHF 24'953.00**.

720.352.5 Accueil de jour des enfants – charges régionales

Notre commune fait partie de l'accueil de jour pour la région de Cossonay (AJERCO). La commune paie des acomptes pour les structures d'accueil en prévision de l'utilisation de ces dernières. Nos acomptes payés à l'AJERCO sont toujours trop élevés et nous avons reçu une somme de CHF 26'110.65 en retour.

8 Services industriels

81 Service des Eaux

Pour l'année 2023, le budget du service des « Eaux » a été respecté et le compte est même bénéficiaire. Une somme de CHF 15'741.53 a été virée au fonds de réserve affecté pour des prélèvements ultérieurs. En effet, le Conseil général a voté un préavis en décembre 2023 pour poursuivre le Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau, PDDE, qui va engendrer de grands travaux de mise à niveau de la station de pompage, du réservoir et des conduites pour la défense incendie et la distribution en période de sécheresse.

M. Perret de l'Office de la consommation du canton est venu contrôler toutes les installations du réseau d'eau. Il en résulte quelques adaptations à effectuer dans le cadre des mesures du PDDE.

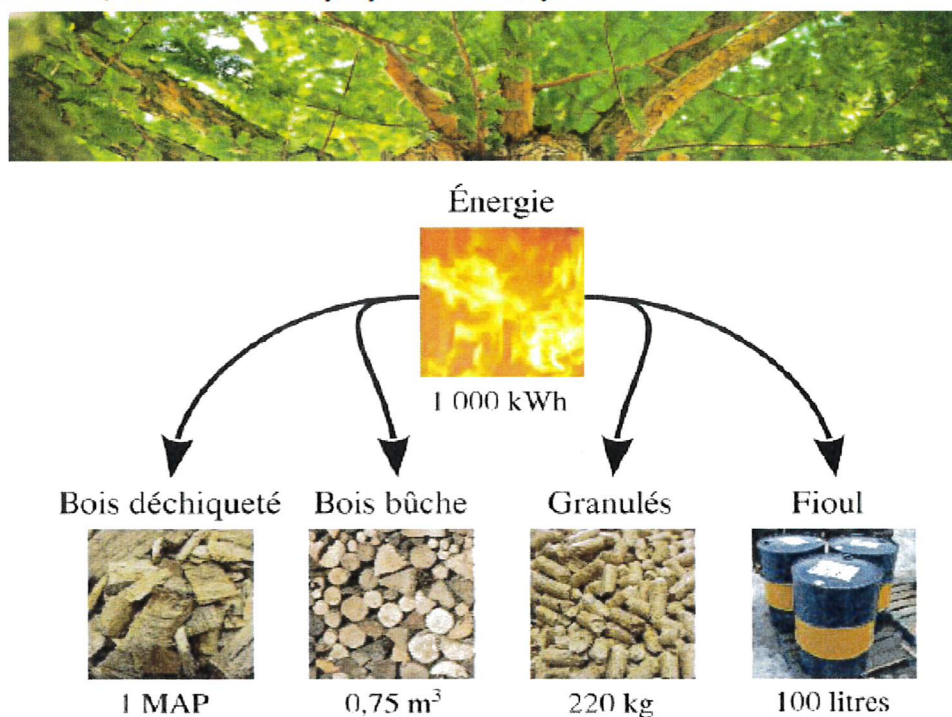
Entrée de la source de la Cressonnière



84 Chauffage à distance

En 2023, la phase des essais de la nouvelle chaudière Fireforce s'est terminée sur un constat de modifications indispensables, mais aussi d'impossibilité de développement d'une chaudière de taille adéquate pour Moiry. Une nouvelle proposition de mise en conformité, incluant la production de chaleur par Fireforce pour 20 ans avec des chaudières commerciales, a été acceptée par le Conseil général le 27 mars. Entre juillet et août 2023, les anciennes installations d'alimentation en plaquettes et la chaudière Müller ont été démantelées ; puis le local de la chaufferie a été adapté, une nouvelle interface entre production et distribution de l'eau chaude a été installée, un nouveau silo à plaquettes a été fabriqué. Deux chaudières de marque ETA, de 170 kW chacune, ont été mises en place en octobre, ceci afin de pouvoir fonctionner en période estivale de faible production de chaleur et d'effectuer des réparations sans devoir louer une chaudière de remplacement.

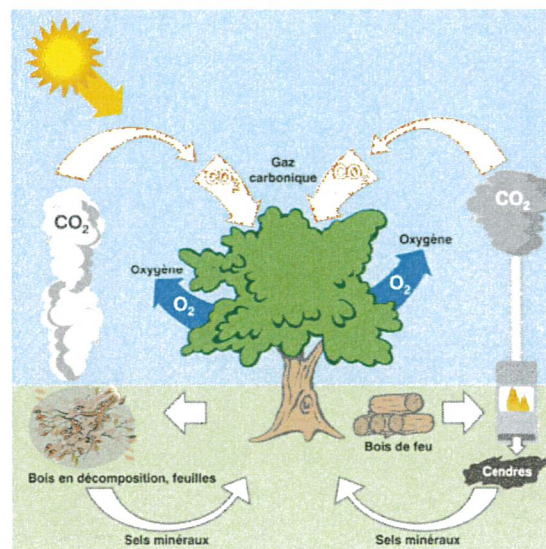
Le Bois, une solution qui prend de la place...



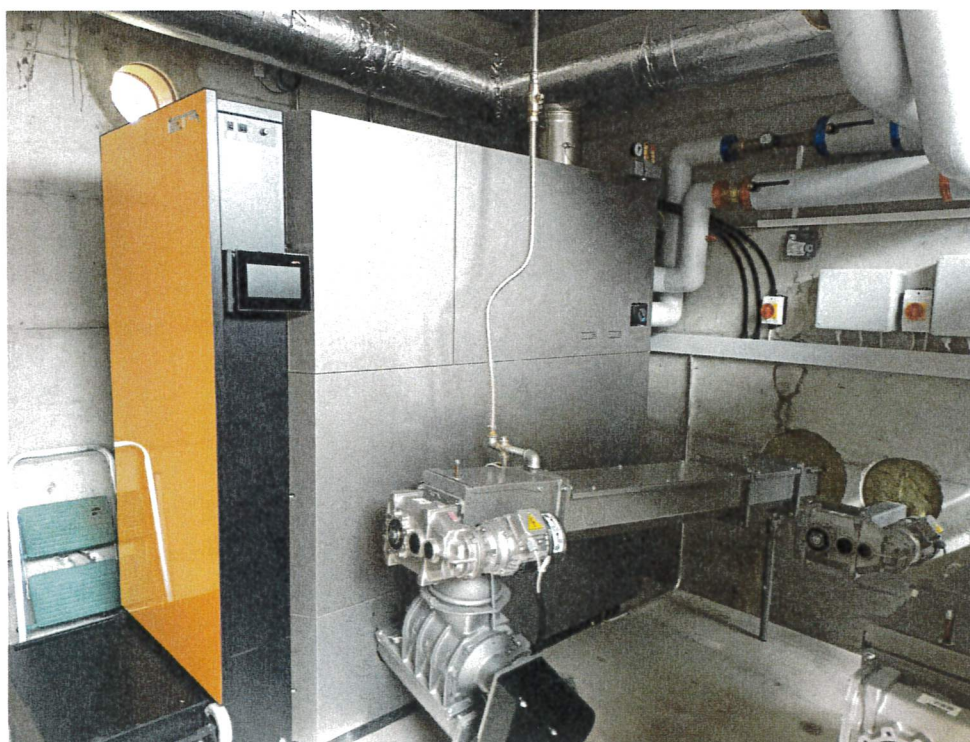
La densité énergétique des plaquettes forestières est environ 10x plus faible que celle du mazout, le volume de stockage nécessaire est donc beaucoup plus important.

Chaque année, le CàD de Moiry brûle environ 900 m³ de plaquettes forestières, soit l'équivalent du volume d'une piscine olympique tous les 3 ans.

La chaleur produite à partir du bois des forêts régionales dans la chaufferie de Moiry permet la substitution de 85'000 litres de mazout, déchargeant ainsi l'atmosphère de 230 tonnes de CO₂ chaque année.



Chaudière ETA

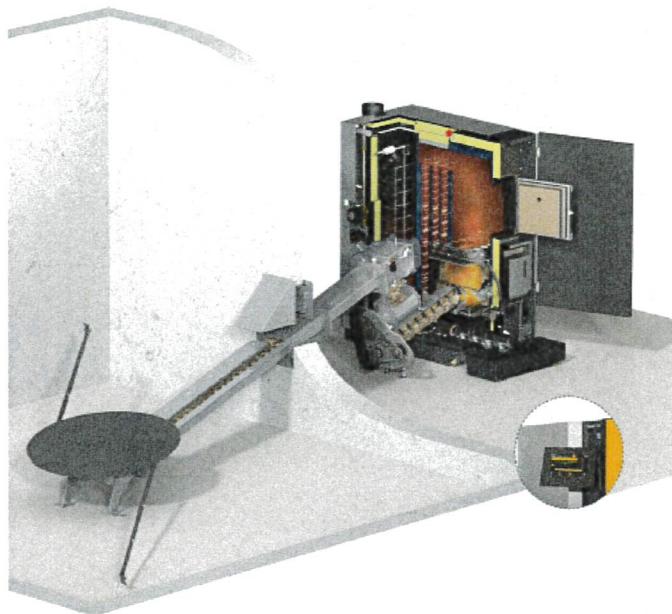




Fireforce Technology

Chaudière ETA

Chaudière à plaquettes forestières ETA eHACK



La chaufferie est équipée de 2 chaudières de 170 kW avec électrofiltre intégré, permettant une redondance durant la plus grande partie de l'année. Le bois est acheminé du silo aux chaudières par un système d'extracteur rotatif. Le fonctionnement de l'installation est entièrement automatisé et surveillé à distance.

Un condenseur développé par Fireforce permet la récupération de la chaleur des fumées, ce qui économise du combustible.

Condenseur Fireforce





Fireforce Technology

Condenseur Fireforce

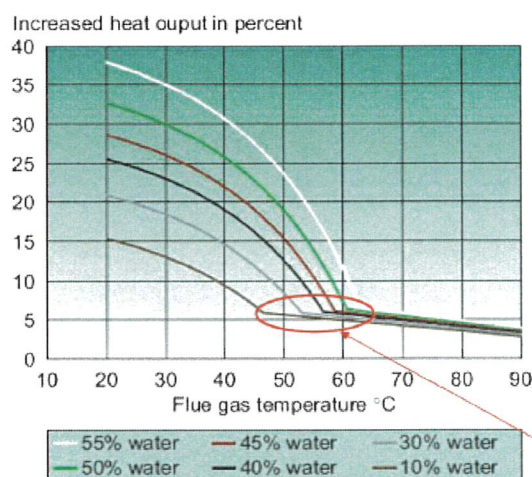
Condenseur développé par Fireforce Technology

Principe de la condensation :

Condenser la vapeur d'eau contenue dans les fumées de combustion et récupérer la chaleur latente libérée lors du changement d'état, en abaissant leur température au-delà du point de rosée.

Interêt :

récupérer une quantité de chaleur très importante qui sinon est dispersée à l'atmosphère.



Accroissement de la chaleur récupérée (%) en fonction de la température des fumées pour différentes humidités relatives du combustible

Points de rosée pour différentes humidités du combustible

La chaufferie est particulièrement propice à la condensation des fumées. Elle est équipée d'un condenseur-laveur unique qui permet de récupérer environ 25% d'énergie supplémentaire pour la même quantité de bois brûlé et réduit les émissions de particules fines proche de 0. Ce qui fait que cette chaufferie est maintenant l'une des plus performantes de Suisse au niveau énergétique et environnementale.

Des frais imprévus ont été occasionnés par la découverte et la réparation provisoire, fin 2023, d'une fuite sur la route de Romainmôtier. Cette fuite a malheureusement fortement impacté les comptes du chauffage et une bonne partie des frais de remise en état a été prise en charge par la commune.

La consommation en eau chaude a été plus faible que les années précédentes, d'où un prix de vente de l'énergie fixé à 8.10 CHF/m³ pour l'année 2023.

Les charges du chauffage à distance de CHF 128'421.19 sont couvertes par la vente d'énergie :

- aux **privés** → CHF 71'819.70, soit **56 %**
- à la **commune** → CHF 56'601.49 soit **44 %**

9 Bilan

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité avec des rentrées fiscales stables, ce qui a permis de dégager un **résultat positif de CHF 7'602.56** et une marge d'autofinancement positive de CHF 156'277.21.

L'endettement total de la commune au 31 décembre 2023, s'élève à CHF 1'298'604.20. Cet endettement, en constante diminution, représente CHF 4'372.40 par habitant au 31.12.2023 (297 hab.), mais sans compter l'endettement des associations se montant à CHF 855'196.70 dont la commune se porte caution, soit CHF 2'879.45 par habitant.

Quant à l'endettement net par habitant (**endettement total moins l'actif disponible**) celui-ci était de CHF 3'096.20 en 2019, CHF 2'474.50 en 2020, CHF 1'691.85 en 2021, CHF 1'544.70 en 2022, il se monte à CHF 1'799.24 à la fin 2023, sans les associations. L'augmentation de l'endettement net par habitant de CHF 254.54 est uniquement dû à la diminution des actifs disponibles, qui ont été utilisés pour financer nos investissements par la trésorerie courante.

Couverture financière des réserves

Disponible net (910 à 913, sauf 9123) - (cptes 920 + 925)	Fr 676'623.66	Réserves (cptes 928...)	Fr 793'267.51
Taux de couverture	85.3 %	Écart	Fr. 116'643.85
Appréciation	mauvaise		

L'analyse du bilan permet de contrôler que les fonds de réserve soient totalement couverts par l'actif disponible, ce qui est juste. C'est n'est plus le cas en 2023 selon le bilan. Par contre, il ne faut pas oublier que la commune dispose d'un fonds de placement, suite à la vente des actions de la Romande Energie, auprès de la Raiffeisen pour une valeur de CHF 367'211.05 au 31.12.2023 qui figure à l'actif du bilan pour CHF 1.00 (compte 9120.1).

Emprunts par rapport aux immobilisations

Immobilisations (cptes 914-917 + 9123)	Fr. 1'744'036.20	Emprunts à long terme	Fr. 1'211'000.02
Appréciation	Moyen à bon	Écart	Fr. 533'036.18

Les emprunts sont inférieurs au montant total du patrimoine administratif et financier. L'inverse ne serait pas admissible.

RATIOS

Taux communal Valeurs idéales

MA/EN Capacité de financement de l'endettement	29.24 %	> 15.00 %
MA/RFE Capacité d'autofinancement	11.22 %	> 20.00 %
MA/DIN Degré d'autofinancement	151.65 %	> 80.00 %
INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	0.45 %	< 5.00 %
Quotité de la dette brute	86.93 %	<100 %

Les ratios calculés sur les comptes 2023 démontrent que la commune est proche des valeurs idéales.

MA/EN

Avec une **Marge d'Autofinancement** de CHF 156'277.21, notre capacité à financer **l'endettement net** de CHF 534'376.36 pour 2023 est bonne.

MA/RFE

Les **Revenus de Fonctionnement Epurés**, soit les revenus totaux moins les mouvements aux réserves, sont de Fr. 1'393'080.54. Avec un taux de 11.22 %, notre capacité d'autofinancement reste mauvaise pour 2023, mais elle est toutefois meilleure que l'année 2022 avec 6.81 %. Pour être dans les normes, il faudrait pouvoir dégager une marge d'autofinancement de plus de CHF 200'000.00 annuellement !

MA/DIN

Ce ratio de degré d'autofinancement démontre la capacité à financer nos dépenses d'investissement nettes. Le montant des investissements totaux se montent à **CHF 250'654.05** dont CHF 33'972.35 pour le PACom, CHF 2'490.55 pour la salle villageoise, CHF 14'226.10 pour le futur parking, CHF 5'800.00 pour l'archivage et CHF 194'165.05 pour le CAD. La diminution des investissements générée par les amortissements et les subventions se monte à CHF 147'601.55. Avec **CHF 103'052.50** de dépenses d'investissement nettes **par rapport** à la marge d'autofinancement de **CHF 156'277.21**, ce ratio est bon.

INP/RFE

Avec CHF 6'158.60 d'intérêts passifs, ce ratio reste très bon. Cela signifie que sur des RFE de CHF 1'393'080.54, seul 0.45 % est utilisé pour l'intérêt de la dette.

Quant au ratio de **quotité de la dette brute**, soit le rapport entre l'endettement et les recettes (CHF 1'211'000.02 de dette à long terme par rapport à CHF 1'393'080.54 de revenus épurés) celui-ci démontre l'importance de l'endettement. Plus il se rapproche de zéro, meilleur il est. En dessous de 100, le ratio est qualifié de bon, entre 100 et 150, il est considéré comme **moyen**.

10 Conclusion

La situation financière actuelle de la Commune peut être considérée comme bonne. En prévision des futurs investissements qui attendent la commune pour le service des « Eaux » et « Incendie », les rénovations énergétiques des bâtiments et l'épuration des eaux, il convient d'être toujours prudent dans les dépenses budgétaires. La révision de la péréquation intercommunale ainsi que la reprise d'une partie des charges du social par le canton dès 2025 vont certainement permettre de mieux planifier les dépenses communales.

11 Remerciements

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année, que ce soit pour le secrétariat, le contrôle des habitants, les comptes communaux, le nettoyage des routes, des bâtiments, l'entretien de la salle villageoise, de la STEP, de la déchetterie, le fleurissement du village, le nettoyage des fontaines, l'animation des manifestations et tous les « coups de main » parfois invisibles, mais si précieux pour la collectivité.

Elle adresse également ses remerciements à la présidente Mme Isabelle Berney, à la secrétaire du Conseil Général Mme Barbara Zobrist, à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année, et aux membres des différentes commissions sollicités durant l'année pour l'étude de projets. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2023.

Moiry, le 27 mai 2024

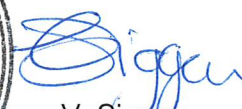
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Dolivo



V. Siggen